



9 / COHÉSION - JEUNES

Contrats initiative emploi

**OB
JEC
TIFS**

**Lutter contre le chômage
conjoncturel par un choc
positif sur l'offre d'emploi**

**Éviter l'émergence de
trappe à inactivité en
s'adressant aux jeunes
les plus en difficulté**

Description de la mesure

Le Contrat Initiative Emploi (CIE) permet aux employeurs du secteur marchand d'embaucher un jeune (moins de 26 ans ou moins de 31 ans si en situation de handicap) en CDI ou CDD d'au moins six mois en échange d'une aide de l'État à hauteur de 47 % du SMIC horaire brut et jusqu'à 35 heures hebdomadaires de prise en charge. Le bénéficiaire s'engage dans une expérience professionnelle tout en étant suivi par un référent chargé de son insertion professionnelle, un tuteur en entreprise, tandis que des actions de formation peuvent venir intégrer le parcours.

Des enveloppes de 10 000 CUI-CIE en 2020 et près de 50 000 CUI-CIE en 2021 ont été notifiées.



Pilote : État (DREETS)



Financement national : 269 M €



Partenaires : missions locales,
Pôle emploi, Cap emploi



Calendrier : mise en œuvre en
2020 et 2021



Démarches

Contacter la mission locale ou Pôle emploi pour les jeunes de moins de 26 ans et Cap emploi pour les personnes en situation de handicap.

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@dreets.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>